

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 10 Décembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation : 04 Décembre 2024. Présents :** BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, LEMOINE Fernand, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** CLAVEL Eric (pouvoir à Forest JY.), FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Rollin P.), LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain (pouvoir à Moreaux J.), **Absents :** AUGER Catherine, BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUA Yasmina, MAZOIRE Guy, SAURAT Jean-François,
Secrétaire de séance : SIMONNET Pascale En exercice : 44. Présents : 28. Votants : 32

19. Tourisme : Convention de partenariat avec Nièvre attractive : Démarche régionale de prospection et d'accompagnement de nouveaux habitants– Rapporteur MC. VINGDIOLET

Pour faire face aux enjeux démographiques, Nièvre Attractive met en place depuis 2020 des actions favorisant l'accueil, l'accompagnement et le suivi de nouvelles populations. En quatre ans, l'agence a déjà piloté de nombreux projets visant à promouvoir la Nièvre avec l'ensemble de ses partenaires locaux œuvrant dans les domaines liés à l'attractivité du territoire.

La Région a lancé une mission régionale de prospection et d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants en Bourgogne-Franche-Comté pour une durée de 3 ans de 2024 à 2026. Nièvre Attractive a décidé d'intégrer cette démarche d'attractivité régionale.

L'ambition du dispositif est de prospecter puis d'accompagner 2 000 foyers dans leur projet d'installation en Bourgogne-Franche-Comté. Cette ambition passe par une phase de prospection, et par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et d'accueil de nouveaux habitants.

La participation de la Nièvre à ce dispositif régional est formalisée par une convention ad hoc signée entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Nièvre Attractive. Nièvre Attractive a souhaité associer l'ensemble des EPCI de la Nièvre à ce nouveau dispositif régional.

La Région réalise une campagne de communication nationale pour attirer de nouveaux habitants, les prospects sont intégrés à un logiciel, traités par Nièvre Attractive puis transmis à l'EPCI concerné par la demande.

Pour cela, une convention à titre gracieux est signée entre Nièvre Attractive et la collectivité pour une durée de 2 ans, donnant accès, au référent de l'EPCI, au logiciel de partage et d'accompagnement à l'accueil de nouveaux habitants.

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire :

- **De valider** la participation de la CCSN à la démarche régionale de prospection et d'accompagnement de nouveaux habitants ;
- **De l'autoriser** à signer la convention entre Nièvre Attractive et la CCSN et tout autre document y afférent.

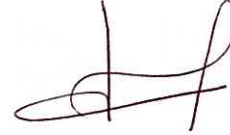
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 10 Décembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 12/12/2024
Et de la publication le 12/12/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY